

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

BUT :

◆ *Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs* ◆ *Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.*

Bulletin n° 23

2 Francs

OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1973

Réunion du Conseil du 3 Octobre 1973

à 21 h. chez M. Guillaud, Président d'Honneur

Présents :

M^{mes} Giry-Gouret, Peltier.

MM. Guillaud, Julien-Laferrière, Général Brunet, Cyrot, Cossé, Guislain, Jantzen, Olivier-Lacamp, Odier, Sabatier, Susse, de Traverse, Tortrat, Watine.

Excusés :

M^{me} Goublin.

M^{lles} Auboyer, Mauriange.

MM. Ader, Chevalier, Roux-Devillas, de Gonville, Graff, Colonel Moraine.

Absents :

M^{me} Bacle.

MM. Boussat, Begué, de Cagny, Rimsky, Gourmelen.

M. Guillaud lit tout d'abord la lettre suivante que M. Huré lui a adressée le 12 septembre.

« Mon cher Président et ami,

« Je ne vous ai pas écrit depuis que nous nous sommes séparés parce que j'ai eu encore de gros ennuis et je pense que la solution la plus sage est de rendre cette Présidence que j'ai occupée ces dernières années.

« Je ne suis pas certain d'être complètement rétabli fin septembre et je devrai sans doute encore longtemps me ménager.

« Ce n'est pas sans une profonde émotion que je vous adresse cette lettre. Je la charge des vœux les plus fervents pour le Comité... »

Après réception de cette lettre MM. Guillaud et Julien-Laferrière, au nom du Comité, ont prié M. Huré de ne pas donner sa démission. Ils l'ont assuré qu'ils ne lui demanderaient aucun effort et le déchargeraient de tout travail. Cette attitude n'était pas seulement dictée par l'amitié et la reconnaissance, mais aussi par le désir de ne pas voir M. Huré se couper de notre activité à laquelle il est tant attaché.

Après bien des réticences M. Huré a bien voulu accepter notre proposition. Il a alors été convenu que M. Huré se mettrait en congé de Présidence, que cette question serait rediscutée avant notre prochaine Assemblée Générale et que MM. Guillaud et Julien-Laferrière auraient délégation de signature.

Le Comité adresse à M. Huré ses vœux les plus ardents pour que sa santé s'améliore rapidement et qu'il retrouve bientôt parmi nous son activité et son efficacité.

M. Guillaud fait alors part du décès récent de M. Barhmann, membre de notre Conseil. M. Barhmann était Ingénieur en Chef des Bâtiments Civils et Palais Nationaux, Inspecteur Général de la Construction. Son rôle national a été important, tout particulièrement comme Urbaniste en Chef de la Reconstruction de la Normandie. Nous connaissons M. Barhmann depuis 1965, il appartenait alors à l'Aménagement de la Région Parisienne. C'est surtout grâce à lui, et sur notre demande, que Meudon a été dotée d'un Architecte pour l'étude du plan d'urbanisme. Il avait lui-même étudié le plan d'occupation des sols de Meudon, ce plan malheureusement n'a pas eu alors de suite. Nous n'avons jamais fait appel en vain à sa grande expérience et à sa parfaite connaissance des circuits administratifs.

Le Comité adresse à M^{me} Barhmann ses condoléances émues et bien sincères.

M. Guillaud présente ensuite M. Tortrat, nouveau membre du Conseil, professeur de mathématiques à Paris VI, et lui souhaite la bienvenue.

1° Le procès-verbal de la réunion du Conseil du 16 mai 1973 n'ayant fait l'objet d'aucune observation a été adopté à l'unanimité.

M. Guillaud souhaite que sur chacun des grands sujets qui seront traités à la présente réunion, s'engage une large discussion.

2° L'action du Comité concernant la R.I.H.S. (Rocade Intercommunale des Hauts-de-Seine).

Le début de l'action du Comité contre le projet de la R.I.H.S. remonte maintenant à plus d'un an. Le Comité a jugé nécessaire de faire connaître les démarches qu'il a entreprises et les résultats qu'il a obtenus, c'est pourquoi le texte ci-après sera largement diffusé. (Ce texte n'est pas exactement celui qui a été lu à la réunion du Conseil, des corrections y ont été apportées pour tenir compte des observations faites au cours de la discussion.)

A la suite de la lecture du texte, M. Odier, M^{me} Giry-Gouret, M. de Traversé estiment qu'il est trop long pour être lu attentivement par un large public. M. Guillaud pense qu'il est utile que notre action soit bien précisée afin d'être bien connue et jugée. Les notions générales qui sont rappelées en introduction sont nécessaires pour justifier nos démarches. Dans ces conditions il ne lui paraît guère possible de comprimer le texte qui serait alors nécessairement incomplet. Le Conseil se range à cet avis. MM. Jantzen, Olivier-Lacamp, Watine, Cossé, de Traversé, M^{me} Peltier font ensuite des remarques pertinentes, tant sur le fond que sur la forme, il en a été tenu compte dans la nouvelle rédaction.

M. Sabatier fait alors la déclaration importante suivante que nous reproduisons *in extenso*.

« Après avoir entendu le compte rendu de l'action du Comité sur le problème de la R.I.H.S., il semble que tout le monde soit finalement d'accord pour l'abandonner.

« Toutefois, la position prise par le Conseil Général et certains responsables qui consisterait à opter pour « une solution plus souple » en réalisant seulement des aménagements ponctuels (mal définis) me paraît très dangereuse.

« Ou bien, la circulation de transit à travers Meudon est nécessaire et il faut alors réaliser la R.I.H.S., ou bien il ne faut pas transiter à travers Meudon, et dans ce cas, tout doit être fait pour

contrecarrer cette circulation. Les solutions intermédiaires sont ce qu'il y a de pire en matière de circulation.

« Il faut, à mon avis, prévoir des aménagements, non pas qui « facilitent » la circulation à travers Meudon, mais qui soient de nature à dissuader les automobilistes de traverser Meudon pour se rendre dans une autre commune, et tout faire pour qu'ils utilisent les voies rapides si possible avant même de rentrer dans Meudon.

« Ceci ne veut pas dire qu'il ne faut pas procéder à des aménagements ponctuels pour faciliter la circulation des Meudonnais, et il faut certainement veiller aux aménagements des voies qui permettent d'entrer ou de sortir de Meudon.

« Ce qui est important, c'est de contrarier toute « continuité » à travers Meudon. C'est donc un problème Municipal et non pas Départemental. »

M. Guillaud précise que la politique poursuivie par le Comité a toujours tendu vers la suppression du projet de la R.I.H.S. et de toute solution de remplacement qui provoquerait un trafic de transit. Ces notions ne se dégagent peut-être pas avec suffisamment de netteté dans le texte lu, c'est pourquoi il a été amendé, mais le problème est à la fois départemental et communal.

En définitive, le texte remanié est le suivant.

Nous rappelons tout d'abord succinctement quelques notions générales au sujet de la R.I.H.S.

Le principe en a été adopté par le Conseil Général en 1968 ou 1969, le tracé par l'Équipement, dans notre région de l'Ouest, est intervenu en 1970 et il figure sur les projets des plans d'occupation des sols (P.O.S.) de nos communes, ainsi que sur les schémas routiers du département.

Indiquons brièvement que le tracé projeté de la R.I.H.S. dans Meudon relierait l'échangeurs futur de la B 18, place du Gard à Clamart, à celui des Bruyères-de-Sèvres. L'itinéraire serait le suivant : la rue Brignole-Galliera sur le territoire de Clamart, la rue de la Belgique, l'avenue des Fossés, la rue des Grimettes, la place Jean-Jaurès, une voie à percer pour atteindre la place Rabelais, le boulevard des Nations-Unies, le boulevard Verd-de-Saint-Julien et la route des Gardes. Les

emprises envisagées sont de 16 mètres jusqu'à la place Rabelais, et ensuite de 20 mètres jusqu'aux Bruyères.

Meudon, coupée en deux par une voie de transit, serait ainsi irrémédiablement mutilée, les saignées pratiquées entraîneraient d'importantes démolitions d'immeubles, des préjudices très sérieux seraient causés aux propriétés frappées d'alignement. Il faut aussi souligner l'atteinte à nos espaces verts et l'augmentation de la pollution, surtout au moment où il est enfin tenté d'aménager l'espace urbain pour en faire un cadre de vie agréable. Il serait aberrant d'ajouter aux nuisances actuelles, un danger évident, en particulier pour les enfants se rendant aux écoles et pour les personnes âgées.

Enfin, on ne peut justifier cette voie, quelle que soit sa dénomination, par une raison d'unification du département, car la R.I.H.S. ne changerait rien à cet état de fait. En particulier, la région du centre vit beaucoup plus en symbiose avec Versailles qu'avec Nanterre. Il ne faut pas oublier non plus que la réalisation de la R.I.H.S. entraînerait une densification accrue alors que celle-ci est déjà excessive.

Nous sommes convaincus que dans sa partie centrale comprenant Meudon, la réalisation de la R.I.H.S. est inutile; les voies à grande circulation mises en service (F 18) ou en projet (B 18 et voie rapide rive gauche de la Seine) suffiront à assurer la liaison correcte entre le nord et le sud du département.

Le Comité de Sauvegarde des Sites, devant une telle menace, la plus sérieuse qui pèse sur notre commune, a immédiatement entrepris une vaste campagne d'actions. Pour avoir plus de poids nos démarches ont été faites en commun avec les Associations de Chaville et Garches; nous avons également reçu le soutien de celle de Ville-d'Avray-Marnes, ainsi que de l'Union des Associations de Sauvegarde de l'Ouest Parisien.

Nous rappelons la pétition qui a été lancée par nous en octobre 1972; elle a recueilli 4.600 signatures à Meudon. En y ajoutant les signatures collectées à Chaville et Garches, le total atteint 11.000. En fait, nous aurions pu nettement augmenter ce nombre, mais nous avons jugé qu'il était suffisant pour être représentatif d'une très large partie de la population.

Les Meudonnais nous ont fait confiance, il est de notre devoir de donner maintenant des précisions sur notre action.

Voici donc, chronologiquement, la suite de nos démarches.

Le 18 décembre 1972, nous avons été reçus par M. Claude Labbé, député, et nous lui avons remis un jeu de pétitions. M. Labbé qui partage entièrement notre point de vue, avait déjà effectué plusieurs démarches auprès des responsables départementaux; il continuera à nous appuyer avec énergie. Les conseils qu'il nous a prodigués sur la politique à suivre nous ont été très précieux.

Le Comité de Sauvegarde de Meudon a remis également un jeu de pétitions signées à Meudon à M. Gauer, maire de Meudon. Nous avons toujours trouvé auprès de M. Gauer une très large compréhension et un total soutien, sa position est identique à la nôtre et elle a d'ailleurs été clairement définie dans son Editorial paru dans le bulletin municipal de janvier 1973.

Dans le plan d'occupation des sols proposé par notre Comité à la Municipalité de Meudon, nous avons demandé l'abandon de la R.I.H.S. La Commission extra-municipale d'urbanisme, qui a pris comme document de travail notre étude sur le P.O.S. de notre commune, a fait sienne, à l'unanimité, cette proposition.

Le 8 février 1973, nous avons été reçus par M. Hosteing, préfet des Hauts-de-Seine, à la préfecture de Nanterre; ce dernier était accompagné du Directeur de l'Équipement.

Nous avons exposé les craintes justifiées des habitants de nos communes et nous avons demandé la suppression de la R.I.H.S. dans la partie centrale du département, ce qui devrait se traduire par:

1. la suppression de la R.I.H.S. sur les P.O.S., S.D.A.U. (1) et schémas routiers;
2. la libération des emprises.

M. Hosteing, qui n'a discuté aucun des arguments présentés, a reconnu que la justification du tracé de la R.I.H.S. différait notablement d'une section à l'autre et que, si certaines communes la désiraient, d'autres la rejetaient. Il a précisé que :

1. il présenterait, avant la fin de l'année, une autre étude à l'approbation du Conseil Général;
2. cette nouvelle étude serait confiée au Directeur de l'Équipement;
3. nos Associations seraient informées et entendues au cours de l'élaboration;
4. des avis seraient demandés à nos élus locaux avant que le nouveau projet soit soumis à l'approbation du Conseil Général.

Il a conclu que l'administration ne prendrait des décisions qu'après une large consultation des intéressés. Nous avons également remis à M. Hosteing une photocopie des feuilles de pétitions où figuraient les 11.000 signatures recueillies dans nos trois communes.

Le 28 mai 1973, nos Associations ont été reçues par M. Baumel, ancien Ministre, alors président du Conseil Général des Hauts-de-Seine.

M. Baumel nous a confirmé que le Préfet avait pris la décision de faire réétudier le dossier de la R.I.H.S. et il nous a précisé que la R.I.H.S. avait été demandée par des Chambres de Commerce, des responsables d'activités industrielles et un certain nombre de Conseillers Généraux.

Nous avons exposé les raisons qui justifiaient l'abandon de la R.I.H.S., mais aussi de toute voie à tracé continu qui ne manquerait pas d'appeler un intense trafic de transit.

M. Baumel n'a pas été insensible à nos arguments. Il a d'ailleurs déclaré qu'il souhaitait que le département des Hauts-de-Seine devienne le « département pilote » en matière de protection de l'environnement. Il a envisagé favorablement que nous discussions du projet de la R.I.H.S. avec la 2^e commission du Conseil Général présidée alors par M. Chaveton, et chargée des problèmes d'équipement.

C'est dans le même esprit que M. Baumel nous a proposé de nous faire entendre par l'assemblée des élus locaux qui était justement en réunion de travail, où étaient également présents le Préfet et le Directeur de l'Équipement. C'est ainsi que nous avons pu exposer à l'ensemble des Maires et des Conseillers Généraux, tous nos arguments contre la partie centrale de la R.I.H.S.

(1) Plan d'Occupation des Sols. Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme. D'Urbanisme. Plan d'Occupation des Sols.

Cette importante réunion a permis :

- de sensibiliser M. Baumel,
- d'élargir notre audience auprès des élus départementaux.

Le 15 juin 1973, entretien avec le président de la 2^e commission du Conseil Général, au cours duquel nous avons repris notre argumentation contre la R.I.H.S. et discuté, entre autres, les problèmes posés par la desserte de Vélizy et de Gennevilliers, qui ne peut justifier la réalisation de la R.I.H.S.

M. Chaveton a admis notre point de vue et souhaité que nous propositions des solutions de remplacement. Nous avons indiqué que, si nous n'étions pas hostiles à des améliorations limitées pour faciliter la circulation locale, nous ne pouvions accepter des aménagements qui entraîneraient un trafic de transit. En fait, notre réseau routier communal devait rester de « dissuasion » vis-à-vis de ce dernier trafic.

Le 10 juillet 1973, réunion sur la R.I.H.S. tenue à la préfecture de Nanterre, à laquelle assistaient MM. Baumel, Labbé, Chaveton, Prévôt, Desmyttère, les représentants des Comités de Sauvegarde de Meudon, Chaville, Garches, ainsi que d'autres personnalités.

Après un large échange de vues, les participants sont convenus :

- que dans la partie centrale du département, la réalisation du projet de la R.I.H.S., conçue comme voie continue, s'avérait à la fois inutile et nuisible;
- que les élus locaux et les Associations seraient consultés sur toute nouvelle étude de voie de circulation et que des documents leur seraient fournis pour les informer, en particulier sur les besoins de circulation de personnes et de marchandises.

Enfin, une conversation récente avec M. Wolf, nouveau Conseiller Général de Meudon, nous a permis de constater une identité de vue sur la R.I.H.S.

En conclusion, si nous avons pu nous faire entendre et infléchir certaines positions en notre faveur, le danger subsiste. Il est à craindre, en particulier, que si un nouveau tracé est proposé, ce dernier ne soit encore continu. Malgré des « modulations » éventuelles de son parcours, il

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vol — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 027-16-13

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Concessionnaire Jaeger, Zénith, Lip, Yéma

Atelier de réparations rapides et soignées

GÉNEAU

22, rue de la République

92 MEUDON - Tél. 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 66 A 1213

DROGUERIE

C A D E A U X

Maison HUTTE

35, rue de la République

92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

Ménage - Vaisselle

Verrerie - Plastique

Brosserie - Entretien

Peinture - Papiers peints

Quincaillerie Electricité

 **eubles
werner et fils**

111, rue de Paris (derrière le Monoprix)

MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions : Gascoin, Epeda, Ducal

Simmons, Zol, Féro.

GARANTIE DES MARQUES

GARANTIE DES PRIX

attirerait de notre part les mêmes objections que celles que nous avons déjà formulées.

Nous continuerons donc, avec de plus en plus d'énergie, notre action contre tout projet qui pourrait nuire à notre commune.

Toujours au sujet de la R.I.H.S., M. Guillaud fait état des renseignements importants fournis par M. Gauer, au cours d'un entretien que M. Julien-Laferrrière et lui-même ont eu avec le maire de Meudon le 25 septembre dernier. Les voici :

1. M. Gauer a rencontré M. Rouillon, Directeur du G.E.P. (1) et lui a fait part de sa décision de supprimer le tracé de la R.I.H.S. dans le projet de P.O.S. qui sera présenté par la Municipalité de Meudon;
2. M. Gauer a indiqué qu'il avait établi des contacts avec les maires de communes voisines afin d'unifier la politique menée contre la R.I.H.S.;
3. M. Gauer fait étudier des améliorations au réseau actuel afin de faciliter la circulation à courte distance. Il a répondu favorablement à notre désir d'être associés à cette étude. A cet effet, le Conseil désigne MM. Guillaud, Julien-Laferrrière, Jantzen, Sabatier, Guislain, pour être les représentants du Comité auprès des services techniques de Ville, chargés de ce travail. M. Guillaud a souhaité que ce dernier soit mené rapidement afin, qu'éventuellement, des propositions soient faites à l'Equipement et au Conseil Général avant sa session d'automne.

3° L'avenue du 11-Novembre

M. Guillaud reconnaît que la position du Comité vis-à-vis du projet de rénovation de l'avenue du 11-Novembre n'a pas été suffisamment bien connue. Des lettres lui sont parvenues, reprochant au Comité son inertie. C'est pourquoi une mise au point s'impose et le texte suivant, qui a été rédigé par M. Julien-Laferrrière et complété à la suite d'observations des membres du Conseil, sera communiqué aux journaux locaux pour diffusion.

(1) G.E.P. : Groupement d'Etudes et de Programmation.

AVENUE DU 11-NOVEMBRE

Le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon tient à expliquer sa position au sujet de « l'affaire » de l'avenue du 11-Novembre qui a suscité tant d'émotion auprès des riverains de l'avenue et d'une partie de la population de Meudon.

Sachant que l'Office des Forêts, consulté par la Mairie, avait constaté que les arbres de l'avenue, datant de 80 à 100 ans étaient en très mauvais état, notamment les acacias, et devaient probablement être tous abattus avant 10 ans, les membres de Bellevue de la « Commission des Espaces Verts », créée au sein du Comité, se sont rendus sur place le 4 juin de manière à en discuter à la réunion de cette Commission prévue pour le 19 juin. Ils ont constaté qu'il manquait déjà environ la moitié des arbres et qu'en outre, un problème de stationnement des voitures se posait, un certain nombre de voitures stationnant en désordre sur les trottoirs.

Mais dès le 15 juin, plusieurs membres du Conseil du Comité ont été alertés par des riverains de l'avenue, signalant que l'abattage des arbres était commencé, et que, d'après les ouvriers, tous les arbres existants devaient être abattus.

Les responsables du Comité ont immédiatement pris contact avec la Mairie d'une part, avec les représentants des riverains d'autre part.

A la Mairie, ils ont reproché vivement d'avoir entrepris les travaux sans en avoir informé les riverains et sans en avoir donné la justification. Ils ont fait observer que la population de Meudon était très sensibilisée à la conservation des arbres; dans une telle circonstance, il aurait été indispensable, pour éviter une émotion bien compréhensible de donner suffisamment tôt, toutes les informations sur le projet que la Mairie avait l'intention de réaliser, pour que les Meudonnais puissent, au besoin, faire les observations qu'ils jugeraient utiles. Les Services Techniques de la Mairie qui avaient, le jour même, envoyé une note aux riverains annonçant le début des travaux, ont sur notre demande, envoyé une note plus détaillée donnant les raisons qui avaient amené à commander l'abattage des arbres.

Les responsables du Comité ont également demandé à la Mairie, ce qui a

été fait très rapidement, de faire préciser par l'Office des Forêts, les arbres qui, en tout état de cause, devaient être abattus prochainement, et ceux qui pouvaient être conservés quelques années, de manière à donner satisfaction aux riverains qui voulaient éviter une suppression complète de la verdure.

Ils ont examiné le projet d'aménagement des parkings établi par la Mairie. Ce projet, approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal, comportait dans la partie haute un élargissement de la chaussée de 3 mètres environ pour permettre le stationnement des voitures, un emplacement de parking longitudinal, délimité par des bandes peintes, étant prévu de chaque côté sur toute la longueur de l'avenue. Entre la chaussée et les passages de piétons, de chaque côté, une ligne d'arbres était prévue, les arbres pouvant être plantés à l'espacement qui serait considéré comme le meilleur.

Ce projet, qui n'a pas entraîné de notre part un contre-projet, parce qu'il nous a semblé satisfaisant, a fait l'objet vis-à-vis de nous et de la Municipalité d'une opposition formelle de la part de riverains groupés en Comité de Défense, qui craignent qu'un élargissement de la chaussée, avec une simple ligne de peinture délimitant les aires de stationnement, permette, dans un délai plus ou moins long, de transformer l'avenue en voie à grande circulation, au détriment des riverains qui auraient à subir de ce fait, bruit et pollution. Au cours de plusieurs entretiens avec la Mairie, ils ont insisté pour que la chaussée soit maintenue à 6 mètres, que les parkings soient aménagés longitudinalement hors de la chaussée, et que les arbres qui, de ce fait, ne pouvaient pas être plantés entre les parkings et les circulations des piétons, soient plantés dans l'alignement des parkings, ceux-ci étant interrompus à l'aplomb de chaque arbre. Le Maire a donné son accord de principe et a fait établir un plan qui est actuellement en cours de réalisation.

Le Comité a pensé que les craintes des riverains au sujet des conséquences d'un élargissement de la chaussée n'étaient pas fondées, l'avenue du 11-novembre étant située entre la voie à grande circulation F18 aboutissant au pont de Sèvres, et la route des Gardes frappée elle-même d'alignement depuis de longues années et cette avenue venant

buter contre le parc forestier des Bruyères et le Bassin. Il trouvait préférable le projet initial qui permettait de diminuer l'espacement des arbres et de les disposer sur une bande gazonnée alors que, dans le projet adopté, ces arbres doivent être placés à un espacement suffisant pour permettre le stationnement, et disposés sur des créneaux isolés dans l'alignement des voitures, risquant ainsi d'être heurtés par celles-ci.

Toutefois, le projet adopté lui paraissant à la rigueur acceptable, il n'a pas voulu entrer en conflit avec le Comité de Défense des riverains et, en conséquence n'y a pas fait d'opposition.

La Mairie ayant envisagé de planter des platanes qui, remplissant des conditions d'esthétique, répondent à un certain nombre de suggestions : pas de nuisance pour les voitures stationnant à proximité, développement assez rapide pour rétablir le plus tôt possible l'homogénéité de la plantation, et qui se prêtent bien à la taille en rideau, la Commission des Espaces Verts du Comité a approuvé ce choix.

L'aménagement de l'avenue ne sera pas terminé pour autant et nous proposerons des suggestions, en particulier concernant le Bassin.

M. Watine précise que beaucoup d'arbres que l'on aurait pu conserver ont été abattus par les promoteurs d'immeubles et que de nombreux arbres, le long de cette avenue, sont morts ou ont été mutilés à la suite d'élagages trop nombreux et mal exécutés. Il indique que ce sont là des faits regrettables qui auraient dû être évités; que l'on ne peut que prendre acte du projet de rénovation de l'avenue en cours d'exécution, mais en souhaitant, qu'à l'avenir, tout projet concernant Meudon soit longuement diffusé, bien avant son exécution, afin que la population puisse exprimer son point de vue.

M. Olivier Lacamp demande que soit rapidement publié le rapport de M. Julien-Laferrrière, qui constitue une mise au point de l'action du Comité.

M. Guislain, de son côté, insiste sur la nécessité d'information et rappelle le précédent de l'avenue Marcelin-Berthelot.

4° Avenue du Château

M. Guillaud indique qu'en ce qui concerne cette avenue, un exposé d'ensemble ne paraît pas utile, mais que des réponses seront données aux questions qui seront posées.

M. Cyrot souhaite connaître l'état d'avancement des travaux. M. Julien-Laferrrière indique que les travaux n'ont pas avancé au cours de l'été à la cadence espérée du fait de la prolongation des congés du personnel des entreprises. Ils ont repris maintenant, la pose des dalles de béton-gazon sera achevée prochainement, l'ensemencement du gazon va suivre. Les candélabres, dont la commande avait été retardée par suite de problèmes administratifs seront livrés dans la seconde quinzaine d'octobre. Les arbres seront plantés en novembre et les travaux devraient être terminés à la fin du même mois si le temps le permet. M. Gauer embauche un garde assermenté qui sera chargé de la police de l'avenue.

5° Questions diverses

Questions financières

M. Guillaud attire l'attention du Conseil sur l'état des finances du Comité.

Il indique tout d'abord que le nombre des membres inscrits s'élève actuellement à 770, qu'il a été enregistré au cours de cette année et jusqu'à ce jour, et en particulier à la suite de notre action auprès des signataires de la pétition contre la R.I.H.S., 252 entrées nouvelles et nous espérons bien que ce nombre augmentera encore, car notre action, pour être efficace, doit être soutenue par le plus grand nombre possible de Meudonnais.

L'initiative de M^{me} Goubelin, concernant le dépôt de nos bulletins dans les librairies a été heureuse, nous continuerons donc cette politique.

Nous envisageons, lorsque la remise en état de l'avenue du Château sera terminée, d'entreprendre une vaste cam-

pagne de diffusion, analogue à celle que nous avons faite auprès des signataires de la pétition.

Les cotisations de nos anciens adhérents sont jusqu'à présent mal rentrées (320 non encore parvenues dont 68 pour deux ans). Nous lançons un appel pressant à tous les retardataires pour qu'ils s'acquittent rapidement des cotisations 1973 et à fortiori de 1972.

L'état de nos finances n'est guère brillant. Il reste actuellement 1.500 francs en caisse, ce qui, compte tenu de la publicité, est à peine suffisant pour faire paraître le prochain bulletin. Il faut ajouter que l'impression des bulletins coûte cher : c'est ainsi que le dernier, qui était il est vrai très copieux, puisqu'il reproduisait le compte rendu non seulement de l'Assemblée Générale mais aussi de deux réunions du Conseil, est revenu à 4.570 francs. Nous insistons beaucoup auprès de tous les membres de notre Comité et tout spécialement auprès des animateurs de quartiers, pour « nourrir » la publicité. Nous tenons à ce sujet à remercier M. Cossé à qui nous devons la grande majorité des annonceurs.

Entretien avec M. Gauer, Maire de Meudon

Au cours de la réunion que MM. Guillaud et Julien-Laferrrière ont eu avec M. Gauer le 25 septembre, ils ont fait le point des problèmes concernant la R.I.H.S., l'avenue du 11-Novembre et l'avenue du Château.

En outre, ils ont insisté pour que le plan d'occupation des sols soit établi le plus rapidement possible.

M. Gauer a indiqué que le projet qui lui avait été présenté pour le foyer-résidence pour personnes âgées, rue du Hameau, ne donnait pas satisfaction aux desiderata exprimés par le Comité. Il a demandé l'établissement d'un nouveau projet.

Il a également signalé, au sujet du C.E.T. (1) projeté à Villebon, que l'Edu-

(1) C.E.T. : Collège d'Enseignement Technique.

cation Nationale, à la demande de la Commission Départementale des Sites, avait envisagé de conserver le manoir pour l'utiliser comme logement de fonction et comme club, mais que le devis de remise en état était prohibitif et que le bâtiment ne pouvait être conservé. Les locaux du C.E.T. seront édifiés sur l'emplacement du parc de voitures Renault. Tous les gros arbres seront conservés sauf deux. Le manège du Club hippique de la Préfecture de Police sera démoli et un nouveau manège sera construit. Le Comité qui avait essayé il y a quelques années de faire classer le domaine (classement qui a été refusé par le Ministère en raison de l'état du manoir).

Devant les difficultés pratiquement insurmontables de restauration, le Comité est maintenant d'accord sur ce programme.

Entretien avec les Services Techniques de la Mairie

Des sursis à statuer ont été prescrits pour les demandes suivantes :

- 53, rue de la Belgique, 18 studios R + 2. Prospect insuffisant;
- 41, avenue Paul-Bert. 18 logements, 3 immeubles R + 2 et 1 immeuble R + 1. Prospect insuffisant et nombre de parkings à augmenter;
- 12 bis, rue de Porto-Riche. 25 logements R + 6. Projet conforme au P.O.S. du G.E.P. (habitations collectives avec espaces verts C.O.S. [1] = 1) notre Comité ayant proposé un C.O.S. de 0,7 (habitations basses et petits collectifs R + 3).

(1) C.O.S. : Coefficient d'Occupation du Sol.

Ont été accordés les permis suivants :

- 10, rue Marcel-Allégot, l'emplacement de l'Aile des Bains, après modification des façades en accord avec l'Architecte des Bâtiments de France; le Comité était intervenu dans ce sens;
- sentier des Jardies (10 logements) après mise en conformité avec les règlements;
- 50 à 60, rue Henri-Barbusse à l'angle de la rue des Grimettes; 16 logements R + 5 (habitations collectives avec espaces verts);
- 3, rue Jean-Brunet; 1 bâtiment R + 4 et 3 pavillons R + 1. Le terrain est en zone d'habitations collectives avec espaces verts sur le plan du G.E.P. et en zone d'habitations basses et petits collectifs sur notre projet. Un sursis à statuer avait été prescrit, la voie d'accès étant de largeur insuffisante, mais le pétitionnaire a acheté le terrain nécessaire et le permis a été accordé. Le Conseil regrette que les C.O.S. proposés par le Comité n'aient pas été retenus.

Parmi les demandes en cours :

- 2, rue des Peupliers; 22 logements, 1 bâtiment R + 3 et 1 bâtiment R + 1 (secteur d'habitations basses et petits collectifs). La Mairie ayant fait des objections sur l'emplacement du bâtiment R + 1, le pétitionnaire a présenté un nouveau projet où ce bâtiment est supprimé;
- 2 à 10, rue Dumont-d'Urville; 1 bâtiment avec C.O.S. = 1 conformément au plan du G.E.P. (habitations collectives avec espaces verts) alors que nous avons proposé un C.O.S. de 0,7 (habitations basses et petits collectifs) et que certains membres de la Commission extra-municipale d'urbanisme avaient même proposé

un C.O.S. de 0,4. La demande avait fait l'objet d'un sursis à statuer les dispositifs contre l'incendie n'étant pas acceptés par les pompiers. Mais le pétitionnaire vient de déposer un projet modifié. Le Conseil demande qu'une lettre soit adressée au Maire pour attirer son attention et demander un sursis à statuer jusqu'à ce que le projet de P.O.S. soit établi;

- une « usine à pains » rue de la Bourgogne, derrière la perception. Bien que le C.O.S. soit de 1,30 (conformément au projet du G.E.P.) en ne tenant pas compte des resserres, alors que nous avons proposé un C.O.S. de 1 (toujours en secteur d'habitations et commerce) il semble qu'il n'y ait pas lieu de faire d'objection, le terrain étant très en contrebas de la rue.

Commission des Espaces Verts

Cette Commission a tenu une réunion le 19 juin et doit en tenir une autre prochainement. M. Gauer a signalé que la Mairie avait engagé un agent technique horticole, très compétent, et qu'il pensait utile que celui-ci assiste aux réunions de la Commission.

M. Dupas a indiqué que le problème des plantations avenue Galliéni était à traiter d'urgence, l'équipement devant procéder en novembre à la plantation d'arbres, après remise en service du parking de la Maison de Retraite des médecins.

La Commission a commencé l'inventaire des affiches publicitaires apposées contrairement à la réglementation dans le but d'en demander la suppression.

Prochaine réunion le mercredi 28 novembre à 21 heures à la Mairie de Meudon.

**CRÉDITS
CONTENTIEUX
ASSURANCES**



**APPELEZ LE
027-10-07**

**NOS CONSEILS ET NOS PROJETS
SONT GRATUITS**

◆ **TOUTES ASSURANCES**

Automobile - Incendie - Risques Divers -
Multirisques (Habitation - Commerce) - Respon-
sabilités Civiles - Individuelle Accidents -
Complémentaire - Maladie - Vie - Retraite
Epargne, etc...

◆ **TOUTES COMPAGNIES**

**NOUS NOUS RENDONS A VOTRE DOMICILE :
SUR RENDEZ-VOUS.**

**NOUS RECEVONS EN NOTRE CABINET :
1 bis, Rue Roudier - 92190 MEUDON.
(Angle des Avenues Louvois et V.-Hugo).**

imprimerie m. cognée
93, rue henri-barbusse
meudon - 027-27-22

**VOTRE OPTICIEN
VAL OPTIQUE**

*vous propose un nettoyage gratuit de vos lunettes, grâce aux ultra-sons
exécution soignée des ordonnances*

6, rue des Grimettes - Gare de Val-Fleury - 92190 Meudon - Tél. 027-10-43

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12.01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON

Compte rendu de la promenade faite en Forêt de Meudon

sous la conduite de M. Rinville, le 2 Juin 1973

Nullement découragés par le mauvais temps des jours précédents, une vingtaine de membres du Comité se sont retrouvés place Jules-Janssen en tenue d'explorateurs ou de chasseurs, autour de M. Rinville, chef du Centre de gestion de l'Office National des Forêts à Versailles; homme compétent et avenant, il sut rendre la promenade particulièrement agréable.

Dans une première étape, un exposé nous a été fait sur la forêt en général et celle de Meudon plus spécialement. Malgré quelques amputations routières ou autres, celle-ci couvre un millier d'hectares environ et ne peut se maintenir que par l'intervention humaine. Composée en majorité de chênes âgés incapables de fournir des glandées naturelles suffisantes, ce qui oblige à introduire des glands d'Allemagne ou des pays de la Loire, d'ormes et de châtaigniers souvent malades, ainsi que de bouleaux et de hêtres, sa régénération est l'objet d'un plan s'étalant sur une période de 100 à 150 ans au cours de laquelle tout devra être replanté. Ce processus étant inexorable pour la survie de la forêt est donc un devoir impératif envers les hommes de demain. Ainsi, 7 ha par an sont entièrement défrichés et replantés par petits placeaux de 3 ou 4 ha suffisamment grands pour les raisons d'ensoleillement, de clôture et de facilité de parcours; 30 ans seront nécessaires pour que ces placeaux puissent être ouverts au public,

leur coût est élevé et les dégradations animales et... humaines hélas nombreuses.

La forêt de Meudon, qui fait partie de la première ceinture de l'énorme agglomération parisienne, est avant tout destinée à être visitée : promeneurs du dimanche, amateurs de la nature et de la solitude, enfants joueurs, chacun doit y trouver sa place au mieux et dans le respect des uns et des autres, c'est pourquoi différentes zones ont été prévues et sont aménagées ou en voie de l'être : parcs forestiers, forêt promenade et forêt pure.

Traversant les bois en voiture et après avoir longé les étangs, nous sommes allés admirer sur place certaines de ces réalisations. En bordure de Clamart au carrefour de la Justice, à côté d'un placeau où l'on voit déjà se dresser quelques arbres adolescents, un ensemble reposant accueille les promeneurs : quelques routes convergent vers un parking de béton-gazon (matériau prévu pour l'avenue du Château, mais dans une texture différente) qu'un petit fossé sépare de vastes pelouses où l'on peut s'ébattre ou rêver, le tout est cerné de grands arbres dont les basses branches ont été coupées de façon à rendre le bois hospitalier, quelques bancs, des sacs à papier pour les ordures... Un havre de paix harmonieux dont la conception est excellente, l'entretien onéreux et que l'on aimerait voir respecté par le public !

M. Rinville soulève à ce propos les problèmes financiers auxquels il doit faire face. Des crédits anormalement bas sont alloués à l'Office National des Forêts gestionnaire pourtant d'un patrimoine inestimable. Un personnel compétent et aimant son métier travaille au mieux mais se heurte à l'incurie ou au vandalisme des promeneurs et contre tout cela il y a peu de solutions efficaces...

Poursuivant notre circuit, nous nous sommes rendus au parc forestier du Tronchet, à Meudon-la-Forêt. Il ne s'agit plus à proprement parler de forêt puisque celle-ci a été amputée de façon à fournir un jardin public à l'énorme concentration urbaine qui s'est construite : des allées, du sable, du gazon, quelques arbres, des bancs permettent l'oxygénation des Forestois. L'Office National des Forêts reste propriétaire du terrain, que les services municipaux sont chargés d'entretenir, mais M. Rinville souligne la carence des pouvoirs publics qui ne devraient pas tolérer la construction d'une ville dont le plan d'urbanisme ne prévoit pas d'espaces verts !

La forêt est une entité qu'il faut conserver avec respect et dont le grignotement est à bannir; dans cet esprit, les pentes de la F 18 sont en début de reboisement et il faut souhaiter que dans la lutte sournoise engagée, les arbres restent maîtres de l'automobile !

M^{me} PELTIER.

APPEL

La Commission des Espaces Verts du Comité de Sauvegarde a décidé de nommer des observateurs dans les différents quartiers de Meudon.

Leur rôle sera :

- de surveiller et de défendre les espaces verts,**
- d'avertir la Commission de toute menace sur eux,**
- de faire des suggestions à la Commission.**

Elle fait appel à la bonne volonté des membres du Comité de Sauvegarde qui voudraient bien lui apporter leur collaboration et les prie de se mettre en rapport avec M. Roux-Devillás, 1, rue des Fougères, (92) Clamart - Tél. 027-16-01.

AGENCE IMMOBILIÈRE DU VAL-FLEURY

madame Dussault 24 place henri-brousse 92 meudon

R. C. Versailles 71 A 1207

- ◆ **VILLAS**
- ◆ **APPARTEMENTS**
- ◆ **TERRAINS**

☎ 626-22-78 et 626-16-98

La Cérémonie Marcel DUPRÉ

Le 9 juin dernier, sous les auspices du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon, de la Société des Amis de Meudon et avec le concours de M^{me} Marcel Dupré, de l'Association des Amis de l'Art de Marcel Dupré et de l'Académie Meudonnaise, une plaque fut apposée sur la maison où Marcel Dupré vécut de 1925 à 1971. Elle fut dévoilée, en l'absence de M. Gilbert Gauer, maire de Meudon, par M. Raymond Gourmelen, maire-adjoint.

Après quelques mots d'accueil de M. Joseph Huré, Président du Comité de Sauvegarde des Sites et de M^{me} Giry-Gouret, Présidente de la Société des Amis de Meudon, la cérémonie officielle terminée, une vraie foule de parents, d'amis, d'anciens élèves, de membres des sociétés organisatrices, remplit la grande salle de concert au fond de laquelle trône l'orgue d'Alexandre Guilmant, transformé en instrument moderne par Marcel Dupré.

Après une allocution de Bernard Gavoty, organiste à Saint-Louis des Invalides et critique d'art, quelques pages du Maître furent interprétés d'une façon prestigieuse par plusieurs de ses disciples : Rolande Falcinelli, François Renet, Marie-Madeleine Duruflé-Chevalier, à qui s'étaient joints Monique Bazelaire et Jean Doyen.

Tout au fond de la salle, M^{me} Marcel Dupré assistait avec grande émotion à cette fête du souvenir et revivait les heures glorieuses du passé.

Le nom du « magicien de l'orgue », célèbre dans le monde entier, gravé sur la pierre, restera présent dans la mémoire de tous.

Les allocutions prononcées sont résumées ci-après; dans ces textes ont été reproduits certains propos de ceux qui ont pris la parole.

M. Huré rappelle que Meudon n'est pas seulement la Cité royale décorée jadis de châteaux, de parcs et d'avenues, sertie dans un écrin boisé, mais qu'elle fut aussi la résidence choisie par de

grands esprits, de grands artistes, tel Marcel Dupré, organiste à Saint-Sulpice et compositeur mais aussi célébrité meudonnaise.

Il remercie tous ceux qui ont contribué à la préparation de cette fête où qui vont être les officiants : M. Raymond Gourmelen, qui dévoilera la plaque en l'absence de M. Gilbert Gauer, actuellement à l'étranger, M^{me} Marcel Dupré, qui a toujours maintenu si dignement la mémoire de son mari, M. Georges Humbrechet, secrétaire général de l'Association des Amis de l'Art de Marcel Dupré, qui organisa toute la partie musicale de la cérémonie; M. Bernard Gavoty, qui évoquera la grande figure de Marcel Dupré, et, enfin, les organistes qui vont faire chanter pour nous l'instrument même du Maître.

M^{me} Giry-Gouret rappelle que Marcel Dupré et son épouse furent parmi les premiers membres actifs de la Société des Amis de Meudon. Il recevait cette société dans son auditorium, où il improvisait. Ces réceptions se sont multipliées en maintes occasions, toujours pour servir et aider, que ce soit pendant la guerre, au profit de nos soldats, de nos prisonniers, pour la restauration de notre église, Marcel Dupré mettait son magnifique talent au service de tous.

Nous sommes de ceux qui l'aimèrent et lui sont restés profondément attachés et reconnaissants, termine M^{me} Giry-Gouret, parce que Marcel Dupré a laissé une image exemplaire du travail, du talent et de la plus grande humanité.

M. Gourmelen excuse M. Gauer, retenu en Allemagne par des obligations impératives. M. Gauer lui a demandé, en tant que maire-adjoint chargé des Affaires culturelles, de le représenter et de dire combien il regrettrait de ne pouvoir assister à cette belle cérémonie et combien il était de cœur avec tous.

M. Bernard Gavoty exprime son émotion en évoquant la chaleur de l'accueil

qui lui était réservé chaque fois qu'il franchissait la porte de ce temple de la musique, maison de joie et d'amitié en même temps que fourmière de travail.

Puis, il trace le portrait de Marcel Dupré. Un grand Maître qui, malgré la gloire, les applaudissements, les sollicitations du monde entier, savait rester parfaitement simple, rassurant et affectueux. C'était aussi un infatigable travailleur, non seulement aux claviers de son piano et de son orgue, mais aussi à sa table de compositeur, en voyage, en vacances, en chemin de fer où, il composa sur ses genoux, pendant sa première tournée aux Etats-Unis, ses « Variations sur un Noël ».

La chaleur de son accueil évoquée plus haut était bien nécessaire à ses élèves, qui « gelaient de trac » à l'idée de jouer et surtout d'improviser en présence d'un Maître à qui l'exécution et l'improvisation semblaient n'offrir aucune résistance. Il écoutait ses élèves sans un mot de raillerie ni d'impatience. « Jamais, disait-il, je ne me suis, même intérieurement, moqué d'un élève, jamais je n'ai ri d'une bévue parce que je n'ai jamais cessé d'enregistrer un effort et de me réjouir d'un progrès ». Au fond, le secret de cet enseignement incomparable et de cette bonté sans égale était dans la filiation qui, dans la chaîne des âges, relie un Maître puis le disciple devenu Maître à son tour, à ses propres élèves. Ceux-ci n'étaient pas alors au temps de la contestation : ils apprenaient avant de discuter ce qu'on leur enseignait.

« Pour conclure, chère madame, dit-il, en se retournant vers M^{me} Dupré, c'est à vous que je m'adresse parce que, sans vous, rien de ce que je viens d'évoquer n'aurait existé. Certes la triple carrière de Marcel Dupré lui appartient en propre, mais sans votre aide constante, efficace et parfois héroïque, il n'aurait accompli la moitié de sa tâche.

Cette plaque rappellera aux passants qu'ici vécut, travailla, enseigna un grand homme. »

APPEL...

La Cérémonie Marcel DUPRÉ

Pour que le Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon atteigne les buts qu'il s'est fixés, il est indispensable que les membres soient plus nombreux. Faites donc connaître au Secrétariat les noms et adresses des personnes qui sont susceptibles de s'y intéresser; nous nous ferons un plaisir de les documenter.

De votre côté, faites de la propagande et des adhérents nouveaux.

Enfin, n'oubliez pas de régler votre cotisation 1973.

D'avance, merci !

Pour tous renseignements concernant l'activité du Comité, s'adresser à M. Guillaud (027-22-76), ou à M. Julien-Laferrrière (027-42-50).

BULLETIN D'ADHÉSION (ou de renouvellement)

M. (Nom)

Prénom

Adresse

Téléphone

Profession

désire participer à l'action du Comité de Sauvegarde et demande à être inscrit comme membre

Date :

Cotisations :	Membre Bienfaiteur	50 F	par chèque ou mandat au nom du Comité de Sauvegarde
	Membre Actif	15 F	des Sites de Meudon, 6, rue du Bel-Air - 92190 Meudon
	Membre Sympathisant	6 F	C.C.P. PARIS 22.465-15.